

Assemblée Générale
A E S S U Q A M

Ouverture de l'Assemblée proposée par Olivier Albinet.
Appuyée par Guillaume Auger.
La proposition est adoptée à l'unanimité.

Il est proposé par Nadia Lafrenière que Céline Hecquet soit animatrice de l'Assemblée et que Guillaume Théorêt soit élu au poste de secrétaire.
Appuyée par Nilovna Bascunan-Vasquez
La proposition est adoptée à majorité.

Ordre du jour proposé par Nadia Lafrenière :

1. Élection
2. CLASSE
3. Revendications
4. Varia
5. Levée

Appuyé par Émile Plourde-Lavoie

Adoption des procès-verbaux des 2 février, 22 février, 2 mars, 6 mars et 13 mars proposée par Nadia Lafrenière
Appuyé par Olivier Albinet
La proposition est adoptée à majorité.

1. Élection

Il est proposé que Guillaume Auger soit élu au poste de responsable aux affaires académiques.
Proposée par Olivier Albinet. Appui par Phillippe Gosselin.

Il est amendé par Nadia Lafrenière que des élections aient lieu lors de la prochaine assemblée générale.
Appuyé par Émile Plourde-Lavoie
L'amendement est adopté à majorité.

Proposition de mise sur table de la principale.
Proposée par Nadia Lafrenière. Appui Marie-Claude Comeau.
La proposition est adoptée à majorité.

Proposition de :

- 1- Présentation des candidats : 3 minutes par candidat
- 2- Période de questions de 2 minutes
- 3- Élection.

Proposée par Nadia Lafrenière. Appuyée par Cédric Lejeune.

La proposition est adoptée à majorité.

Amendement de rallonger la période de questions à 10 minutes.

Proposé par David Boulet. Appuyé par Anaïs Houde

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Procédure d'élection

Guillaume Auger : 19

Gabriel Morency : 18

Abstention : 8

Avis de motion pour que soit créé un poste de représentant-e des étudiants-es internationaux-ales au comité exécutif de l'AESS.

Proposé par Loms Lomami

2. CLASSE

Proposition de présentation de 5 minutes sur la CLASSE.

Proposée par Marie-Claude Comeau. Appuyée par Nadia Lafrenière.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant que la clause de non-recommandation adoptée par la CLASSE l'empêche de recommander publiquement l'adoption d'une offre de la ministre avant que les AGs n'aient été consultées, mais ne l'empêche pas de rejeter une offre insatisfaisante;

Que la CLASSE invite ses membres et non-membres à refuser toute proposition du gouvernement qui n'offrirait pas au moins le retrait complet de la hausse sans condition;

Que la CLASSE invite ses membres à poursuivre la grève dans une telle éventualité;

Que la CLASSE organise une manifestation nationale pour contester et répondre à l'éventuelle proposition;

Que la CLASSE médiatise l'idée que la grève étudiante continuerait malgré la signature d'une entente non-satisfaisante.

Que le Congrès de la CLASSE donne le pouvoir à l'exécutif de la CLASSE de réagir médiatiquement de dénoncer publiquement toute entente à rabais.

Proposée par Nadia Lafrenière. Appuyée par Céline Signor.

La proposition est adoptée à majorité.

Proposition de scindage des points 1, 3 et 5 de la précédente proposition

proposé par David Boulet. Aucun appui.

Considérant la position de l'AESS : «Que l'AESS s'oppose à toute hausse de frais de scolarité dans une perspective de gratuité scolaire et ce pour tous et toutes étudiant-es, nonobstant leur statut ou domaine d'études».

Considérant l'engagement du gouvernement Québécois au Pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

Considérant l'article 13 du Pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels

Considérant la fermeté du gouvernement de ne pas changer de position sur l'augmentation des frais de

scolarité.

Considérant que plusieurs études démontrent que les universités ne sont pas sous-financées mais mal-financées

Considérant l'ampleur inégalée du mouvement actuel de lutte contre la hausse des frais de scolarité;

Considérant la nécessité d'aller chercher des gains réels qui auront un impact sur les générations futures

Considérant que la CLASSE fera partie des négociations avec le gouvernement.

Que l'AESS demande à la CLASSE de négocier une baisse des frais de scolarité sur 5 ans pour instaurer la gratuité scolaire pour toutes et tous sans discrimination à la fin de cet échéancier.

Proposée par Olivier Albinet. Appuyée par Guillaume Auger.

Question préalable.

Proposé par David Boulet. Appuyé par Sarah Marcoux.

La proposition est adoptée au 2/3.

Sur la principale :

La proposition est adoptée à majorité.

CONSIDÉRANT que l'opinion publique est une construction des médias de masse;

CONSIDÉRANT que les médias sont structurellement intégrés comme instruments des élites politiques et économiques;

CONSIDÉRANT que le fétichisme des médias est une aliénation de notre rapport au politique;

CONSIDÉRANT que nous n'avons pas construit le présent mouvement de masse à travers les médias de masse, mais plutôt grâce à une mobilisation directe basée sur nos propres moyens;

CONSIDÉRANT que les changements sociaux majeurs ne vont survenir que grâce à une mobilisation massive, démocratique et combative;

Que la CLASSE priorise les types d'actions qui ont des effets mobilisateurs ou perturbateurs directs et qui n'ont pas besoin de la médiation des médias de masse pour atteindre leurs objectifs.

Que la CLASSE rappelle le rôle instrumental et secondaire des médias dans le cadre d'une lutte sociale combative et démocratique.

Que la CLASSE souligne l'importance de la mise en place de médias indépendants contrôlés par les organes démocratiques qui fondent les luttes populaires.

Proposé par Guillaume Auger. Appuyé par Nadia Lafrenière.

Amendement que le mot « priorise » soit changer pour le mot « encourage ».

Proposé par Laurence Piette. Appuyé par Nancy Wallace.

Proposition de sous-amendement : d'ajouter « fortement, voire priorise » après encourage.

Proposé par David Boulet. Appuyé par Sarah Marcoux.

Le sous-amendement est adopté à majorité.

Sur l'amendement tel que sous-amendé :

L'amendement est adopté à majorité.

Amendement : que la CLASSE assume les impacts économiques (coûts juridiques) encourus par ses membres pour les actions qu'elle a fortement encouragées.

Proposé par David Boulet. Appuyé par Léon Yves.

Sous-amendement de remplacer « impacts économiques » pour « coûts juridiques ».
Proposé par Guillaume Auger. Appuyé par Philippe Gosselin.
La proposition est adoptée à majorité.

Sur l'amendement tel que sous-amendé :
L'amendement est rejeté à majorité.

Sur la principale telle qu'amendée :
La proposition est adoptée à majorité.

Il est proposé que l'AESS propose au prochain Congrès d'exclure les membres de la CLASSE non-membres de l'ASSÉ qui n'ont pas déclenché la grève.
Proposée par Nadia Lafrenière. Appuyée Céline Signor.
La proposition est adoptée à majorité.

Plénière de 2 minutes sur la position de la CLASSE sur les étudiant-e-s internationaux-ales.
Proposée par Khadi Djoumel Kane
La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant que 780 travailleurs-ses de Rio tinto Alcan et leurs familles sont aujourd'hui affectés par un lock-out de leur employeur;

Considérant que ce conflit de travail s'inscrit dans une stratégie concertée des entreprises oligopolistiques de ce secteur visant notamment à réduire le niveau de production de l'aluminium afin de hausser le prix mondial de la matière,

Considérant que cette entreprise continue de bénéficier des avantages de la vente de son électricité à Hydro-Québec en vertu de contrats secrets signés avec l'aval et la complicité du gouvernement,
Qu'en accord avec les organisateurs-trices concerné-e-s, la CLASSE appelle ses membres à participer à la manifestation de solidarité avec les travailleurs-ses de Rio Tinto Alcan qui aura lieu le 31 mars à Alma;

Que la CLASSE organise des transports collectifs pour les étudiant-es intéressés-es à se rendre à la manifestation de solidarité,

Que toute initiative en ce sens soit prise après avoir préalablement communiqué avec les responsables des syndicats concernés.

Proposé par Nilovna Bascunan-Vasquez. Appuyé par Nadia Lafrenière.
La proposition est adoptée à majorité.

Il est proposé que la CLASSE favorise l'exportation des actions de perturbation économique de la grève et politique en dehors de la région métropolitaine.

Proposé par Ludovick S. Pelletier. Appuyé par Marie-Claude Comeau.
La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la volonté récente du Maire de Montréal, Gérald Tremblay, d'interdire le port de masques durant les manifestations;

Considérant que l'identité des individus leur appartient et qu'ils ont le droit de la dissimuler;

Considérant le contexte de criminalisation de la dissidence observé depuis plusieurs années au Québec et au Canada;

Considérant que le port d'un masque peut être motivé par une panoplie de raisons, allant de la critique de la vidéo-surveillance à la protection contre le profilage, en passant par la défense contre les gaz-

poivre et les gaz lacrymogènes ou le simple cadre festif;

Considérant que certains policiers et certaines policières refusent souvent de s'identifier, malgré l'obligation prévue à l'art 5 al 2 du Code de déontologie des policiers [et policières] du Québec;

Considérant qu'il existe déjà, dans le Code criminel, le chef d'accusation « déguisement dans un dessein criminel » et que l'on ne doit pas condamner les personnes sur le seul chef de dissimuler leur visage;

Considérant le pouvoir discrétionnaire démesuré qu'un tel règlement accorderait aux forces de l'ordre.

Que la CLASSE s'oppose vivement à toute interdiction du port de masques durant les manifestations ainsi que dans tout autre contexte.

Que la CLASSE organise une « Grande Mascarade » dans le cadre de la semaine de perturbation économique du 26 mars 2012.

Proposée par Nadia Lafrenière. Appuyée par Guillaume Auger.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Que les perturbations économiques de la CLASSE visent principalement les compagnies ayant des liens reconnus (ex. Lobbyisme, dons, contrats) avec le Parti libéral du Québec ou celles bénéficiant de la marchandisation du savoir.

Proposée par Ludovick S. Pelletier. Appuyée par Nilovna Bascunan-Vasquez

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Quorum constaté : 34

Considérant la nécessité d'accroître les moyens de pression;

Considérant que l'éducation est un droit fondamental;

Que l'AESS propose à la CLASSE de tenir une grève de la faim pendant une semaine.

Proposée par David Boulet. Appuyée par Olivier Abinet.

La proposition est rejetée à majorité.

3. Revendications

Considérant la décision récente du SPUQ d'exiger la démission du recteur,

Que l'AESS exige la démission de Claude Corbo pour son refus de prendre position sur la hausse des frais de scolarité, son mépris des décisions prises à cet effet en commission des études et son attitude face aux étudiant-e-s dans les dernières semaines;

Que l'AESS appelle l'ensemble de la communauté uqamienne, syndicats et associations confondus, d'exiger de même.

Proposé par Nadia Lafrenière. Appuyé par Guillaume Auger

Amendement tel que sous-amendé.

Il est amendé pour ajouter que l'AESS exige l'abolition du poste de recteur;
proposé par Ludovick S. Pelletier appuyé par Philippe Pépos Petitclerc.

Il est sous-amendé que l'AESS exige l'abolition de tout le rectorat;

Proposé par Marie-Claude Comeau. Appuyé par Nadia Lafrenière.

Le sous-amendement est adopté à majorité.

Il est sous-amendé de remplacer « que l'AESS exige l'abolition de tout le rectorat » par « propose l'abolition de tout le rectorat ».

Proposé par Laurence Piette. Appuyé par Céline Signor.

Le sous-amendement est rejeté à majorité.

Proposition de mise en dépôt sur la totalité de la proposition.

Proposé par Christopher Warburton. Appuyé par Céline Signor.

La proposition de mise en dépôt est rejetée à majorité.

Question préalable proposée par Émile Plourde-Lavoie, appuyée par Nadia Lafrenière.

La question préalable est adoptée au 2/3.

Demande du quorum

Quorum constaté : 28

Perte du quorum à 16h49.

Levée de l'assemblée proposée par Émile Plourde-Lavoie, appuyée par Nadia Lafrenière.
